

N° 256/2022

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 septembre 2022

Le 20 septembre 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'excusés : 3

Nombre d'absent : 1

VOTES

Pour : 28

Contre : --

Abstention :--

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, LAKHDER Nadia, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, VIEILLE Laurent, NUNHOLD Jacinthe, TABECHE Yasmina, BOUDJEKADA Ismaël

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU (jusqu'à son arrivée) pouvoir à GUILLEMET J.Louis
Monsieur CHARITE Pierre pouvoir à LAKHDER Nadia
Monsieur CLEMENT Alain pouvoir à DALON Olivier
Madame SAUNIER Fanny pouvoir à MUNNIER Jean-Paul

Etait absent : DRIANO Christian

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023

La convocation du conseil a été faite le 14 Septembre 2022
La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 26 septembre 2022
Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 23 septembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 256/2022

Objet : Dossiers de demande de subvention DETR 2023

Le Rapporteur :

Le dépôt des dossiers de demande de financement DETR pour l'année 2023 doit être effectué au 15 décembre 2022 au plus tard.

Afin de limiter le montant des crédits perdus par le département chaque année en raison d'opérations surestimées ou abandonnées, les services de l'Etat ont indiqué aux communes qu'elles étaient invitées à ne déposer que des dossiers dont la réalisation est proche, avec des estimations financières précises et fiables. Les dossiers incomplets ou ne comportant que des estimations financières approximatives ne seront pas examinés au moment de la programmation. Les projets les plus aboutis feront l'objet d'une demande.

Aussi Il est donc proposé de présenter les 2 dossiers suivants dans le cadre de la programmation 2023 :

1) Rénovation des sanitaires des élémentaires de l'école du Fort Lachaux :

Le projet consiste en la rénovation complète du local et en l'agrandissement de ce dernier en prenant sur un espace de rangement afin de réaliser des toilettes PMR.

L'aménagement prévoit également de créer une séparation Filles/Garçons. L'étude comprend également une meilleure isolation, la création d'une ventilation et l'ensemble des finitions.

Le prix de revient prévisionnel comprenant l'intégralité des travaux tous corps d'état, les honoraires du coordinateur SPS et une prévision d'actualisation des prix s'élève à **73 097.13 € HT** soit 87 716.56 € TTC.

Les services de la ville assureront la maîtrise d'œuvre de ce projet. Ces travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires estivales 2023.

Le plan de financement prévisionnel HT serait le suivant :

- Etat DETR :	21 929.14 € (30%)
- Fonds propres/autofinancement :	51 167.99 € (70%)

2) Réalisation de la tranche optionnelle des travaux de restructuration de la ferme Kauffmann :

Les travaux de la tranche optionnelle des travaux de restructuration de la ferme Kauffmann consistent en l'aménagement intérieur du 1^{er} étage pour l'installation du périscolaire des élémentaires, du 2^{ème} étage pour l'installation de l'espace public numérique et en la pose d'un ascenseur.

Le prix de revient prévisionnel comprenant les travaux, les honoraires des différents intervenants et une prévision d'actualisation des prix s'élève à **185 727.56 € HT** soit 222 873.07 € TTC.

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 20 septembre 2022

DÉLIBÉRATION n° 256/2022 (SUITE)

Objet : Dossiers de demande de subvention DETR 2023

Le plan de financement prévisionnel HT serait le suivant :

- Etat DETR : 55 718.27 € (30%)
- Fonds propres/autofinancement : 130 009.29 € (70%).

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les deux dossiers de travaux ci-dessus ainsi que leurs plans de financement respectifs ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions DETR auprès des services de l'Etat ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir dans le cadre de ces dossiers.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "David Loyseau".

Le 23/09/2022

Objet : [Illegible]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]



[Illegible text]